

## EDITORIAL



L'étude des revenus nous renvoie aux profondes différences qui existent au sein de notre profession plus encore que les autres données statistiques. On le sait, ces contrastes attestent de réalités personnelles et professionnelles très éloignées suivant que l'avocat exerce dans une capitale régionale, qu'il exerce au sein d'un groupement, qu'il possède une spécialité recherchée, qu'il est un homme ou une femme. Cette diversité pourrait être source de richesse pour notre profession, mais celle-ci peine tant à se structurer que, confrontée à un marché du conseil juridique qui se développe certes mais se durcit, cela s'avère être aujourd'hui une vraie faiblesse.

**Alain Hollande**  
Membre du Bureau

## CHIFFRES PRINCIPAUX

2,98 Mds € de revenus pour l'ensemble de la profession

16 % de croissance en 10 ans

42.654 € de revenu médian

Un rapport de 1 à 5 selon le type de structure

9903 € d'écart salarié / libéral

3 % des avocats déclarent des revenus nuls ou déficitaires

57 % des jeunes avocats gagnent moins de 45,7 K€ par an

### Revenus pour l'ensemble de la profession

2,98  
Mds €

Le montant des revenus cumulés (BNC) générés par l'ensemble des avocats en France pour l'exercice 2005 s'est établi à 2,980 milliards d'euros, il résulte de l'addition des revenus déficitaires, nuls et positifs.

Les Bénéfices Non Commerciaux sont ce qu'obtient l'avocat une fois qu'il a déduit : les débours, les honoraires rétrocédés, les charges de personnel, les impôts et taxes, les charges externes, ses charges financières et effectué ses dotations aux amortissements.

### Croissance sur 10 ans

16 %

Le revenu moyen de la profession au cours des dix dernières années a progressé de 16 % en euros constants et de 33 % en euros courants. Au 31 décembre 2005, le revenu moyen s'établissait à 68.964 euros, sur la base des déclarations faites par les 43.211 avocats affiliés à la CNBF, en ne prenant en compte que les avocats ayant une année pleine d'exercice ce qui exclu les avocats de 1<sup>ère</sup> année ou reprenant leur exercice professionnel après plus d'une année fiscale d'interruption. La différence de revenu moyen entre Paris et la province, pour cette même année, a été de 61 %. En effet, le revenu moyen à Paris s'élevait à 87.899 € et celui de la province à 54.764 €.

### Revenu médian

42.654 €

En 2005, le revenu médian annuel en la France s'est établi à 42.654 €, contre 40.840 € en 2004. Il est inférieur de 38 % au revenu moyen annuel (voir § précédent). Selon la durée d'exercice on constate des variations, ainsi, le revenu médian annuel des avocats de moins de 10 ans d'exercice est de 31.994 € et le revenu moyen de 42.169 €, tandis que pour les avocats de plus de 10 ans d'exercice le premier s'établit à 58.332 € et le second à 94.261 €.

### Revenu selon le type de structure

1 x 5

Le revenu moyen annuel de l'avocat libéral (collaborateur, indépendant ou associé) varie beaucoup suivant le type de structure juridique au sein de laquelle il exerce.

Ainsi, si l'on considère le plus haut revenu et le plus faible, il est plus de 5,4 fois supérieur dans une SEP (258.395 €) que pour un indépendant (48.168 €). A noter qu'en 1999, ce coefficient était de 2,9. Force est de constater que la forme juridique du cabinet et l'exercice groupé sont de plus en plus déterminants pour assurer la croissance des revenus.

Le classement des structures par ordre décroissant de revenu moyen annuel s'établissait en 2005 ainsi : SEP, association, SELAS. Les SCP, deuxième type de structure en nombre d'avocats concernés après les indépendants, n'arrivent qu'en 7<sup>ème</sup> position de ce classement avec 121.693 € de revenu annuel moyen.

### Ecart salarié / libéral

9 903 €

C'est l'écart constaté, en 2005, entre le revenu moyen des avocats exerçant en mode libéral (70.273 €) et celui des avocats salariés (60.370 €) tous types de structures juridiques confondus. A noter que la région d'exercice pour les avocats salariés comme pour les autres professions est aussi déterminante. L'écart de salaire constaté entre un avocat salarié à Paris et en province est d'environ 17 %.

### Revenus nuls ou déficitaires

3 %

Le nombre d'avocats déclarant des revenus nuls ou déficitaires a été de 1.434 en France en 2005, ce qui correspond à 3 % de la population totale des avocats. Ce pourcentage est en léger repli par rapport à 2004 (3,2 %). Le pourcentage d'avocats n'ayant pas de revenus à déclarer a été de 6,5 % et le pourcentage d'avocats ayant des revenus déclarés positifs s'est établi de 88,5 %, toujours en 2005.

### Jeunes avocats

57 %

En 2005, 57 % de l'effectif des avocats de moins de 10 ans d'exercice et 36,6 % des avocats de plus de 10 ans d'exercice avaient des revenus annuels compris entre 15.245 € et 45.732 €. Pour les deux catégories on constate, de 1995 à 2005, un glissement régulier de l'effectif vers des tranches de revenu plus élevé. Ainsi en 1995, pour la même fourchette de revenus, les effectifs étaient respectivement de 58,4 % (moins de 10 ans) et de 39,6 % (plus de 10 ans).

Source des données : Caisse Nationale des Barreaux Français – rapports d'activité - chiffres au 31 décembre 2005

L'ensemble de ces résultats et le détail des évolutions par région peuvent être consultés en ligne du site du Conseil National des Barreaux : [www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr) à la rubrique Observatoire/cahiers statistiques.

Contact : Pascale HONORAT - 01 53 30 85 42 - [observatoire@cnb.avocat.fr](mailto:observatoire@cnb.avocat.fr)

*Le Conseil National des Barreaux, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale est un acteur majeur de la justice et du droit en France. Il est chargé de représenter les intérêts des avocats français, tant auprès des pouvoirs publics, que sur le plan international. Il a la responsabilité d'organiser l'avenir de la profession, ce qui lui confère un rôle essentiel en matière de formation. Il unifie dans le cadre de son pouvoir normatif, les règles et usages de la profession d'avocat.*